

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1457/SG/FIN autorisant la Société Immobilière de Djibouti et du T.F.A.I à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, au lieu dit « Salines Ouest ».

n° 72-1457/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
14 octobre 1972

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1972

Date du numéro
25 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

La Société immobilière de Djibouti et du T.F.A.I est autorisée à acquérir un terrain non bâti, d'une superficie de 52 hectares environ, sis à Djibouti, au lieu dit « Salines Ouest », faisant partie du titre foncier n° 201, appartenant à la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.